

## INTRODUCTION

Les présentes Conditions générales de Planet définissent les termes et conditions qui s'appliquent aux services que Planet fournit au Commerçant. Ces services sont sélectionnés dans le Bon commande et décrits plus en détail dans les annexes (« Annexe : Services commandés et Frais associés », à savoir :

- Les Services de Passerelle de paiement
- Les Services PCI Proxy
- Les Services d'Acquisition monétique
- Les Services de Conversion de devises
- Les Services de location de Terminal de paiement
- Les Services d'achat de Terminal de paiement
- Les Services du Logiciel de gestion de commerce de détail
- Les Services du Logiciel de gestion hôtelière

### 1. Notre Contrat

1.1. L'accord convenu avec vous est composé de :

- a) le Bon de commande (avec les Frais)
- b) les formulaires d'intégration
- c) les présentes Conditions générales d'utilisation de Planet
- d) les instructions d'utilisation du Commerçant, et
- e) toute instruction relative au prélèvement automatique

(« Le Contrat »)

1.2. Les présentes Conditions d'utilisation de Planet comprennent :

- a) les Conditions générales
- b) les Annexes propres à chaque Service
- c) l'Appendice sur la protection des données
- d) tout appendice d'adhésion du Commerçant à un service et
- e) tout appendice relatif à une autorisation d'une Autorité organisationnelle.

(« Les Conditions »)

1.3. En cas de conflit entre les Conditions générales et toute annexe ou appendice des présentes Conditions, les Conditions générales prévaudront.

### 2. Interprétation

2.1. Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions générales :

**Affilié** : désigne tout individu, société, partenariat, association ou entreprise qui, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun d'une partie, le cas échéant, ou de ses successeurs respectifs. Le terme « contrôle », y compris les termes « contrôlant », « contrôlé par » et « sous contrôle commun avec » désigne la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une société, société de personnes, association ou entreprise, que ce soit par la propriété d'actions avec droit de vote, par contrat ou autrement. Les sociétés affiliées doivent inclure ces entités, qu'elles soient existantes ou établies ultérieurement par investissement, fusion ou autre, y compris les successeurs et ayants droit de ces entités.

**Autorité compétente** : tout régulateur, autorité de surveillance, organisme chargé de l'application de la loi, tribunal ou autre autorité supranationale, nationale, régionale, locale ou municipale ou autorité réglementaire, organisme, agence, tribunal, ministère, service d'inspection ou département, ou toute personne ou organisme officiel, public ou statutaire, de police, de douane, de frontière ou de port, dans chaque cas, agissant conformément à sa loi ou à son autorité légale ou légale dans toute juridiction ayant autorité sur le commerçant ou ayant la responsabilité de la réglementation ou de la gouvernance d'un aspect quelconque de l'exécution du contrat.

**Bon de commande** : le formulaire (ainsi que tous les addenda) signé par Planet et le Commerçant détaillant les Services spécifiques fournis.

**Carte** : toute représentation physique ou virtuelle valide d'une carte de paiement émise par un Emetteur, ou toute autre carte que nous vous notifions de temps à autre.

**Commerçant** : le commerçant spécifié dans le Bon de commande.

**Contrat** : a le sens donné à l'article 1.1 des présentes Conditions générales.

**Date d'entrée en vigueur** : la date à laquelle le Bon de commande est signé par le Commerçant et par Planet.

**Données à caractère personnel** : toute donnée à caractère personnel qui permet d'identifier une personne physique (telle que définie dans les Lois sur la Protection des Données) qui est traitée dans le cadre du Contrat.

**Droits de propriété intellectuelle** : tous les brevets, droits d'auteur, droits de conception, marques de commerce, marques de service, secrets commerciaux, savoir-faire, droits sur bases de données et autres droits de la nature des droits de propriété intellectuelle (qu'ils soient enregistrés ou non) et toutes les demandes d'enregistrement relatives à ces droits, partout dans le monde.

**Durée** : la durée du Contrat telle que spécifiée à la clause 14.

**Durée initiale** : la période de trois (3) ans commençant à la Date d'entrée en vigueur.

**Durée prolongée** : la période de douze (12) mois.

**Emetteur** : une organisation soumise au respect des règles des Réseaux de Cartes de paiement. Elle délivre les Cartes aux Porteurs (ou Titulaires) cités plus haut.

**Filiale en propriété exclusive** : une société détenue et contrôlée à 100 % par le Commerçant.

**Formulaires d'intégration** : les formulaires contenant les informations relatives au Commerçant, y compris, mais sans s'y limiter, son domaine d'activité (tel que défini dans les Formulaires d'intégration), la gestion et l'actionariat de sa structure, et les informations communément appelées « Connaissance du client » (« KYC »).

**Frais** : nos frais et charges indiqués dans le Bon de commande, ou notifiés sous une autre forme par nos soins à l'occasion.

**Frais de résiliation anticipée** : montant équivalent aux Frais impayés dus pour la Durée restant à courir du Contrat pour le Service et/ou les Services résiliés (le cas échéant) calculé à partir des Frais mensuels les plus élevés facturés pour lesdits Services au cours des douze (12) mois précédents multipliés par le nombre de mois restants de la durée non expirée ou si le Contrat est en place pendant moins de douze (12) mois, les Frais mensuels les plus élevés facturés avant la résiliation des Services multipliés par le nombre de mois restants de la durée non expirée.

**Guide d'utilisation pour les commerçants** : la documentation, les manuels d'utilisation, les modes d'emploi pour les utilisateurs, les sites Web et la documentation technique sous des formes lisibles par l'homme et/ou par machine que nous mettons à votre disposition concernant le fonctionnement des Services, mis à jour périodiquement et incluant également les instructions figurant à l'adresse : <https://www.weareplanet.com/customer-resources>

**Information confidentielle** : toute information confidentielle (quelle que soit la manière dont elle est enregistrée, conservée ou divulguée) incluant, sans s'y limiter, les dispositions du Contrat et toute autre information qui serait considérée comme telle par une personne sensée appartenant au milieu des affaires, concernant l'entreprise, les

affaires, les clients, les fournisseurs et plans de la partie divulgateuse ainsi que les opérations, procédés, informations sur les produits, le savoir-faire, les dessins, les secrets commerciaux, les logiciels ou les documents de la partie divulgateuse, mais pas l'existence du Contrat ni toute information qui :

- est dans le domaine public, autrement qu'en cas de violation du Contrat ; ou
- la partie destinataire a reçu, sans obligation de confidentialité, des informations d'un tiers qui n'était lui-même pas tenu à la confidentialité de ces informations ; ou
- a été développé ou créé indépendamment par ou pour le compte de la partie destinataire ou de ses Affiliés ; ou
- la partie qui procède à la divulgation confirme par écrit qu'il n'est pas nécessaire de traiter ces informations comme confidentielles.

**Informations exclusives** : a le sens qui lui est donné à la clause 8.1.

**Jour ouvrable** : tout jour de la semaine autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié sur le territoire des Services.

**Logiciels** : (i) tous les logiciels que nous vous fournissons en vertu du Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les mises à jour, révisions, corrections de bugs, mises à niveau et améliorations de ceux-ci ; et (ii) tous les logiciels exclusifs appartenant à des tiers, y compris tout logiciel Open Source.

**Lois applicables** : toutes les lois, tous les règlements, toutes les décisions gouvernementales, les conditions, les directives et toute modification de celles-ci, qui a une valeur pertinente dans la juridiction concernée, ainsi que toutes les décisions prises par des entités gouvernementales compétentes, dans toutes les juridictions concernées par le présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, la réglementation régissant la profession d'intermédiaire bancaire et tout code monétaire et financier applicable dans les pays concernés, la législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), aux embargos, aux sanctions, à la corruption, à la mauvaise gestion, aux informations confidentielles (y compris celles relatives à la propriété intellectuelle et les secrets commerciaux), au comportement des institutions financières et lois sur la protection des données.

**Lois sur la Protection des Données** : le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (« RGPD ») (UE), la nouvelle Loi Fédérale Suisse sur la Protection des Données (nFADP), la Loi Britannique sur la Protection des Données de 2018, la Réglementation Britannique sur la Confidentialité et les Communications Electroniques de 2003, la Loi Française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, et toutes autres lois applicables, relatives au traitement des données personnelles, chacune pouvant être modifiée ou remplacée à l'occasion.

**PCI DSS** : une norme mondiale de sécurité des informations définie par le Conseil des Normes de Sécurité de l'Industrie des Cartes de paiement qui s'applique à toutes les organisations qui détiennent, traitent ou échangent des informations sur les Porteurs de carte obtenues de toutes Carte.

**Planet** :

- a) pour tous les Services, sauf indication contraire ci-dessous, Planet Payment Group Holdings Limited, une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à Martin House, IDA Business Park, Dangan, Galway, H91 A06C, Irlande, agissant en sa propre qualité ou en tant qu'agent pour ses Affiliés ;
- b) pour les Services décrits dans l'Annexe relative aux Services d'Acquisition monétique :
  - i. Planet Merchant Services SAS, société par actions simplifiée immatriculée au registre des sociétés de Nanterre, numéro 878 394 949, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'établissement de paiement, numéro 83991, dont le siège social est sis 1 Terrasse Bellini, 92919 Puteaux, Paris La Défense Cedex, France (« **Planet France** ») ; et/ou
  - ii. Planet Merchant Services Limited, une société à responsabilité limitée, numéro 08791017, autorisée par la FCA en tant qu'établissement de paiement, numéro 815854, dont le siège social est sis Somerset House, 47-49 London Road, Redhill, Surrey, RH1 1LU, Royaume-Uni (« **Planet UK** »)
- c) pour les Services décrits dans l'Annexe des Services de Conversion de Devises :
  - i. pour les Services de conversion de devises fournis dans l'EEE, **Planet France** ;
  - ii. pour les Services de conversion de devises fournis au Royaume-Uni, **Planet UK** ;

- iii. pour les services de conversion de devises fournis aux États-Unis d'Amérique, au Canada, dans la région Amérique latine et/ou dans la région Asie-Pacifique, Planet Payment Inc., une société enregistrée aux États-Unis sous le numéro d'entreprise 13-4084693, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 600 Old Country Road, Suite 207, Garden City NY 11530, États-Unis (« **Planet US** ») ;
- d) pour tous les autres Services fournis aux États-Unis d'Amérique, au Canada, dans la région Amérique latine et/ou dans la région Asie-Pacifique, **Planet US**.

**Porteur (ou Titulaire) de carte** : toute personne physique munie d'une carte pour son utilisation personnelle.

**Responsable du traitement** : a le sens donné à ce terme lorsqu'il détermine les finalités de et les moyens du traitement des données à caractère personnel (article 4 du RGPD).

**Situation d'insolvabilité** : concernant l'une ou l'autre des parties :

- a) la partie concernée n'est plus en mesure de payer ses dettes, admet son incapacité à payer ses dettes ou devient insolvable ;
- b) une requête est présentée, une ordonnance rendue ou une résolution adoptée pour la liquidation (autrement qu'aux fins d'une fusion ou d'une reconstitution de solvabilité), l'administration, la faillite ou la dissolution de la partie concernée ;
- c) un séquestre administratif ou autre, un gestionnaire, un fiduciaire, un liquidateur, un administrateur ou une personne ou un agent similaire est nommé auprès de la partie concernée et/ou sur tout ou partie de ces actifs ;
- d) la partie concernée conclut ou propose un compromis ou un accord concernant ses dettes avec ses créanciers (ou toute catégorie de ses créanciers) en général ; ou
- e) toute situation équivalente à l'un des événements ou circonstances énoncés aux points (a) à (d) ci-dessus se produit dans toute juridiction applicable.

**Services** : les services qui composent les Annexes relatives aux Services.

**Sous-traitant** : a le sens donné ce terme lorsqu'il s'agit de tout autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte d'un Responsable du traitement (article 4 du RGPD).

**Transaction** : tout paiement effectué par un Titulaire de carte à un Commerçant à l'aide d'un Mode de paiement.

## **2.2. Dans le présent Contrat, sauf indication contraire de notre part :**

- a) le singulier inclut le pluriel et inversement ;
- b) les mots au masculin comprennent les genres féminin et neutre ;
- c) une référence à « l'écrit » ou « par écrit » inclut les courriers électroniques ;
- d) toute obligation imposée à une partie de ne pas faire quelque chose inclut l'obligation de ne pas permettre que cette chose soit faite ;
- e) les titres sont utilisés uniquement à des fins de commodité et n'affecteront pas l'interprétation du Contrat ;
- f) les références aux présentes Conditions générales comprennent les références aux présentes Conditions telles que dûment modifiées occasionnellement (les références aux clauses et aux Annexes renvoient aux clauses et aux Annexes des Conditions générales et les références aux paragraphes renvoient aux paragraphes des Annexes) ;
- g) toute référence à une loi, une promulgation, une ordonnance, une réglementation ou un autre instrument similaire doit être interprétée comme une référence à celui-ci tel que modifié, étendu ou ré-adopté occasionnellement, ainsi qu'à toute législation ou réglementation subordonnée adoptée en vertu de celui-ci ;
- h) les termes « inclut », « incluent » et « y compris » doivent être interprétés comme s'ils étaient immédiatement suivis des mots « sans limitation » et les mots « écrit » ou « par écrit » signifient par courrier postal ou par e-mail ; et

- i) les termes « nous/notre/nos » font référence à Planet et les termes « vous/vos/votre » font référence au Commerçant et le cas échéant, ses Filiales, Sociétés Affiliées, Franchisés ou Licenciés en propriété exclusive.

### **3. Formulaires**

- 3.1.** Avant que Planet ne puisse fournir certains services au Commerçant, celui-ci doit, au préalable, avoir un Représentant dûment habilité pour remplir signer et transmettre les informations demandées dans le Bon de commande. Planet doit alors approuver le Bon de commande. En outre, si Planet fournit certains services à vos Filiales, Affiliés et/ou Franchisés ou Licenciés, ces parties doivent se conformer aux exigences de la clause 4.
- 3.2.** Vous reconnaissez que nous devons procéder à une revue des informations figurant dans les Formulaires d'intégration avant de commencer à exécuter certains services. Cette revue pourra également avoir lieu, occasionnellement, lors de l'exécution du Contrat.
- 3.3.** Vous reconnaissez que nous ne vous fournissons de Service, le cas échéant, à vos Filiales en propriété exclusive et/ou Affiliés et/ou Franchisés ou Titulaires de licence jusqu'à ce que nous ayons terminé une telle revue, à notre convenance. Cet examen comprend la réalisation de vérifications pour se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables (notamment celles visant à lutter contre le blanchiment d'argent, la prévention de la fraude, le financement du terrorisme et les sanctions) et autres règles de tiers applicables à un Service. Nous nous réservons le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires pendant la durée du Contrat. En concluant un accord avec nous, vous acceptez de fournir rapidement toute information, mise à jour et/ou actualisée et/ou supplémentaire requise pendant la durée du Contrat.
- 3.4.** Vous comprenez la motivation juridique pour que nous puissions obtenir des informations à votre sujet auprès de tiers, y compris les agences de référence de crédit et nos fournisseurs de services ou nos affiliés, et fournir des informations à votre sujet. Cela comprend la récupération ou le traitement de renseignements personnels ou commerciaux vous concernant et de personnes qui vous sont liées, notamment les propriétaires, dirigeants, actionnaires, associés, propriétaires, agents de gestion, affiliés ou garants qui sont en relation avec vous. La présente clause 3.4 s'applique (le cas échéant) à vos Filiales en propriété exclusive et/ou Affiliés et/ou Franchisés ou titulaires de licence également.
- 3.5.** En plus des informations générales sur votre entreprise et ses activités, des informations spécifiques sur vos associés, etc., nous pouvons également vous demander des photos de vos locaux et des informations sur les produits que vous vendez. Vous acceptez également de nous informer sur tout fournisseur externe avec lequel vous avez conclu un contrat en lien avec la fourniture des Services, tel qu'un opérateur de portefeuille numérique, un fournisseur de solutions de paiement ou un service de passerelle de paiement.
- 3.6.** Nonobstant notre droit de demander des informations supplémentaires, vous devez nous informer immédiatement de tout événement en cours ou imminent :
  - a) modification de la situation commerciales de votre entreprise, vos conditions commerciales, du nom de votre entreprise ou de votre société, de votre statut juridique, de votre adresse statutaire ou commerciale, de votre statut réglementaire et toute autre information que vous nous avez fournie ;
  - b) changement de propriété ou de contrôle, comme un changement d'administrateurs, de signataires autorisés, de participations importantes ou de propriétaires effectifs ;
  - c) Situation d'insolvabilité ;
  - d) une enquête ou une mesure d'exécution par un organisme de réglementation ou d'application de la loi, ou vous recevez un jugement, un avis ou un mandat de saisie ou d'exécution, un privilège ou un prélèvement sur 25 % ou plus de vos actifs totaux ; et
  - e) la vente ou autre cession de tout ou partie importante de vos actifs pouvant entraîner des changements pour votre entreprise.

### **4. Filiales en propriété exclusive, Sociétés Affiliées, Franchisés ou Titulaires de licences**

- 4.1.** Si le Commerçant le demande, Planet peut fournir les Services à votre Représentant désigné :
  - a) Filiales en propriété exclusive qui sont énumérées dans le Bon de commande ou qui signent un avenant d'adhésion du Commerçant dûment rempli aux présentes conditions et qui ont effectué toutes les vérifications nécessaires KYC/AML (LCB – Lutte contre le blanchiment) et/ou toute

vérification supplémentaire que nous déterminons afin d'intégrer la Filiale en propriété exclusive ;  
et/ou

- b) Les Affiliés (« Commerçants affiliés ») qui signent un Addendum d'adhésion Commerçant aux présentes Conditions générales et qui ont rempli un Bon de commande et des Formulaires d'intégration, selon nos exigences ; et/ou
- c) Les Franchisés ou les Titulaires de licence qui signent un Addendum d'adhésion Commerçant aux présentes Conditions générales et qui ont rempli un Bon de commande et des Formulaires d'intégration, selon nos exigences.

4.2. La forme de l'Addendum d'adhésion du Commerçant est définie dans l'Annexe d'adhésion du Commerçant.

4.3. Sauf accord contraire de notre part, le Commerçant sera solidairement responsable des obligations de ses Filiales en propriété exclusive et/ou de ses Affiliés commerçants envers Planet en vertu du Contrat et/ou de l'Avenant d'adhésion du Commerçant.

4.4. Le Commerçant fournira rapidement les informations que nous pourrions demander afin de terminer le processus de sélection décrit à la clause 3.1.

4.5. Comme nous l'avons déterminé, nous pouvons exiger que le Commerçant affilié et/ou le Franchisé ou le Titulaire de licence et/ou la Filiale en propriété exclusive conclut des accords spécifiques avec notre filiale locale pour la fourniture de Services.

4.6. Le Commerçant confirme en outre que toute modification de l'accord conclu par le commerçant s'appliquera à [Filiale en propriété exclusive]/[Commerçant Affilié]/[Franchisé ou Titulaire de licence] et confirme qu'il a accepté avec [Filiale en propriété exclusive]/[Commerçant Affilié] / [Franchisé ou Titulaire de licence] que le Commerçant informera [Filiale en propriété exclusive]/ [Commerçant Affilié] / [Franchisé ou Licencié] de ces modifications.

## 5. Obligations

5.1. Planet et/ou ses sociétés affiliées exécuteront les Services comme indiqué dans les Annexes relatives aux Services.

5.2. Les parties conviennent que Planet sera le fournisseur exclusif des Services décrits dans chaque Annexe de service.

5.3. Vous acceptez de vous conformer aux présentes Conditions générales et au Contrat, de nous fournir des documents, informations, éléments et matériels précis et complets sous toute forme (qu'ils vous appartiennent en propre ou à un tiers) que nous requérons raisonnablement en lien avec le Service, et de manière générale, de coopérer avec nous pour toutes les questions relatives aux Services.

5.4. Nous sommes tenus de contrôler régulièrement le respect des termes du Contrat, et vous acceptez que nous puissions, de temps à autre, mais uniquement si le besoin s'en fait sentir, effectuer des audits financiers et procéduraux vous concernant vous et votre entreprise. Bien que nous nous efforcions de minimiser toute perturbation que ces audits pourraient causer, vous acceptez de nous autoriser à accéder à vos locaux professionnels et à tous les appareils, systèmes, réseaux, équipements et données pertinents utilisés pour les Services dans le but d'effectuer une telle surveillance ou audits. Vous acceptez de nous fournir toute information que nous demandons raisonnablement pour effectuer un audit et nous permettre d'inspecter et de prendre/faire des copies des dossiers pertinents et d'autres documents si nécessaire pour vérifier votre conformité au Contrat. Nous pouvons nommer un agent ou un tiers, qui sera en tout état de cause soumis à des restrictions de confidentialité au moins aussi strictes que celles énoncées dans les présentes, pour effectuer un audit en notre nom et à nos frais, sauf lorsque l'audit révèle une non-conformité avec le Contrat. Par ailleurs, vous acceptez également de coopérer avec toute Autorité compétente dans la mesure requise pour se conformer aux Lois applicables et au Contrat.

## 6. Frais

6.1. Vous acceptez de nous payer les Frais énoncés dans le Bon de commande ou convenu autrement entre nous. Vous acceptez que nous puissions facturer tout service non spécifié que nous fournissons et les dépenses que nous engageons à votre demande ou en votre nom, et vous acceptez de payer ces services et dépenses comme prévu dans cette Section.

- 6.2. À chaque anniversaire de la date de début, Planet se réserve le droit d'appliquer une indexation annuelle des frais (sauf accord contraire) sur la base de l'indice des prix à la consommation de la zone euro. Planet fournira au Commerçant un préavis de soixante (60) jours avant la modification des frais.
  - 6.3. Si nous avons convenu avec vous que les Commissions peuvent être payées dans plusieurs devises locales, vous reconnaissez que nous pouvons périodiquement appliquer une augmentation desdites Commissions dans tout ou partie de ces devises locales pour compenser le risque de fluctuation des devises. Nous vous fournirons un préavis de soixante (60) jours avant la modification des frais pour la devise spécifique.
  - 6.4. Nous vous facturerons les frais récurrents mensuellement à terme échu au plus tard le 5ème jour ouvrable suivant la fin de chaque mois. Vous devez payer toute facture qui vous est fournie en vertu du Contrat dans les quatorze (14) jours suivant sa réception ou comme convenu autrement par écrit avec nous. Vous reconnaissez que vous pouvez recevoir une facture pour certains Services que vous recevez d'un Affilié de Planet. Toutes les factures sont payables sans compensation ni déduction d'aucune sorte. Nous pouvons, à notre seule discrétion, vous demander de payer vos frais par prélèvement automatique et vous devez nous fournir une instruction de prélèvement automatique sur demande et maintenir cette instruction de prélèvement automatique auprès de nous pendant la durée du contrat et jusqu'à ce que toutes les sommes qui nous sont dues en vertu du contrat aient été payées en totalité. Vous nous autorisez expressément à utiliser l'instruction de prélèvement automatique (le cas échéant) pour débiter de votre compte bancaire toutes les sommes qui nous sont dues en vertu du Contrat et vous vous engagez à maintenir des fonds suffisants sur votre compte bancaire pour honorer tout paiement dû en vertu du Contrat que vous avez autorisé à être payé en vertu de l'instruction de prélèvement automatique. L'instruction de prélèvement automatique désigne une instruction donnée à votre banque sous une forme acceptable pour nous, qui nous permet de débiter tout montant que vous nous devez (y compris les frais et toute autre somme due en vertu du présent contrat) en vertu du contrat ou en relation avec celui-ci.
  - 6.5. Si vous ne nous payez un montant dû en vertu du Contrat, nous serons en droit de vous facturer des intérêts au taux applicable en vertu de la loi applicable en cas de défaut, courant à compter de la date à laquelle le paiement était dû jusqu'à la date du paiement effectif.
  - 6.6. Nous nous réservons le droit de suspendre temporairement la fourniture ou l'accès aux Services (y compris le Logiciel) en cas de non-paiement (à temps) d'une facture.
  - 6.7. La TVA, les taxes sur les biens et services, sur les ventes, sur l'utilisation, sur les recettes brutes, les taxes professionnelles, les taxes sur la consommation et autres taxes, les prélèvements et contributions similaires (chacun étant une « Taxe » et collectivement, les « Taxes ») seront ajoutés aux montants facturés conformément au présent Contrat, comme l'exige la Loi applicable.
  - 6.8. En cas de modification de la législation fiscale ou de modification de notre traitement fiscal des Services ou pour toute autre raison, les sommes facturées sans taxe conformément au présent Contrat seront soumises à la taxe, alors les factures concernées seront réputées Hors Taxe (le cas échéant) et vous devrez, en plus des sommes à payer, payer à réception d'une facture fiscale valide, le montant total de la Taxe applicable à celle-ci.
  - 6.9. Pour éviter tout doute, vous serez responsable de toutes les taxes imposées par les Autorités fiscales compétentes et imputables à la fourniture des Services qui vous sont fournis ou à tout paiement effectué en vertu ou en relation avec le présent accord, que ces taxes soient indiquées ou non sur les factures.
  - 6.10. Si nous sommes tenus de payer une partie de ces taxes, vous devez nous rembourser ces taxes.
7. **Compensation**
    - 7.1. Nous pouvons, à tout moment, compenser toute dette de votre part envers nous contre une dette de notre part envers vous, que la dette soit actuelle ou future, liquidée ou non, et que la dette découle ou non du Contrat. Si les dettes l'un envers l'autre sont dans des devises différentes, nous pouvons convertir l'une ou l'autre dette à un taux de change du marché dans le cadre de nos activités habituelles aux fins de la compensation.
    - 7.2. En revanche, vous ne pouvez pas compenser une dette que nous pourrions avoir envers vous contre une dette que vous pourriez avoir envers nous.

## 8. Droits de propriété intellectuelle

- 8.1. En ce qui concerne les relations entre les parties, Planet conservera et conserve tous les Droits exclusifs et Droits de propriété intellectuelle, les titres et intérêts (y compris, sans limitation, tous les Droits de propriété intellectuelle) concernant :
- les Services (y compris notre Business model, notre structure contractuelle et tous les codes logiciels) et
  - tous les Logiciels et Equipements utilisés dans le cadre de la prestation des Services (« **Informations exclusives** »).
- 8.2. Aucun droit ne vous est accordé en vertu des présentes autres que ceux qui y sont expressément énoncés.
- 8.3. Vous ne devez pas, et ne devez pas permettre à un tiers :
- de reproduire, de copier, d'adapter, de procéder à une ingénierie inverse, de décompiler, de désassembler, de dupliquer, d'encadrer, de mettre en miroir, de manipuler, de republier, de télécharger, d'afficher, de transmettre, de modifier, d'adapter ou autrement d'en créer des œuvres dérivées ou des améliorations, de distribuer ou de réduire à un état perceptible par l'homme toute Information exclusive, ou toute partie de celle-ci, sauf autorisation expresse en vertu des conditions du Contrat ou avec notre consentement préalable écrit ;
  - de vendre, de revendre, de céder, de concéder sous licence, de louer, de prêter, de transmettre, de mettre en réseau ou de distribuer ou de transférer d'une autre manière des droits sur les Services ou les Informations exclusives, ou toute partie de ceux-ci, de quelle que manière que ce soit, à des tiers, ou intégrer toute partie du Logiciel faisant partie des Informations exclusives, ou toute partie de celles-ci, dans tout autre produit ou logiciel, sans notre consentement écrit préalable ;
  - d'utiliser les Informations exclusives pour accéder, stocker, distribuer et télécharger ou transmettre tout dispositif ou tout matériel qui :
    - est illégal, nuisible, menaçant, diffamatoire, obscène, contrevenant, harcelant, raciste ou offensant sur le plan ethnique, abusif ou qui porte atteinte de toute autre manière à la réputation de Planet et/ou de ses Affiliés ;
    - facilite des activités illégales ;
    - diffuse des images sexuellement explicites ;
    - prône les actes de violence illégaux ;
    - est discriminatoire en raison de la race, du sexe, de la couleur de peau, des croyances religieuses, de l'orientation sexuelle, du handicap, de la nationalité, de l'origine ethnique, de l'âge ou d'une manière qui est autrement illégale ou qui cause des préjudices ou des blessures à une personne ou un bien ;
    - enfreint les droits d'un tiers, ou limite ou empêche l'utilisation des Services par un tiers, enfreint les Droits de propriété intellectuelle d'une personne ; ou
    - pourrait parasiter, endommager ou perturber les Services, les Informations exclusives ou tout équipement, système ou réseau détenu ou utilisé par Planet ou ses Affiliés dans le cadre de l'exécution des Services.
- 8.4. Vous devez nous informer sans délai par écrit de toute violation réelle, potentielle ou présumée de nos Droits de propriété intellectuelle ou de nos Informations exclusives.
- 8.5. Nous acceptons de vous indemniser, à vous défendre contre toutes les réclamations et causes d'action de tiers, ainsi que contre les pertes, responsabilités, jugements, sentences, règlements, dommages, dépenses et coûts connexes (y compris les honoraires d'avocat raisonnables et les frais et dépenses judiciaires connexes) engagés ou subis par vous qui sont directement liés à la violation ou à l'infraction de tout droit de propriété intellectuelle de tiers par votre utilisation autorisée des Services.
- 8.6. Pour obtenir une indemnisation, vous devez :
- nous informer sans délai par écrit de toute réclamation ;
  - nous donner, à notre discrétion, le contrôle exclusif de la défense et du règlement de cette réclamation ;
  - nous fournir toutes les informations et l'assistance disponibles ; et
  - ne prendre aucune mesure susceptible de compromettre ou de régler une telle réclamation.

8.7. Si les Services ou toute partie de ceux-ci deviennent, à notre raisonnable appréciation, ou sont susceptibles de devenir, l'objet d'une réclamation pour violation d'un droit de propriété intellectuelle d'un tiers, nous pouvons :

- a) modifier ou remplacer le ou les éléments des Services contrefaits ou potentiellement contrefaits par un substitut non contrefait et par ailleurs matériellement à la fonctionnalité du système remplacé ; ou
- b) Vous procurer le droit d'utiliser et d'accéder aux éléments contrefaits ou potentiellement contrefaits du Logiciel, sans aucune responsabilité en cas de contrefaçon ; ou
- c) mener ou régler toutes les négociations et réclamations avec ce tiers.

8.8. Les recours énoncés dans cette section seront exclusifs en ce qui concerne toute réclamation pour contrefaçon en vertu des présentes.

## 9. Logiciel

9.1. Nous vous accordons, et vous acceptez, une licence limitée, non exclusive, non transférable, révocable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, pour utiliser le Logiciel et le contenu fournis périodiquement en vertu du présent Contrat et sous réserve des spécificités imposées par les Conditions générales.

9.2. Nous conserverons toujours la propriété exclusive du Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, tout matériel qui vous est livré en vertu des présentes et toute invention, tout développement, tout produit, tout contenu, tout nom commercial, toute marque de commerce, toute marque de service, toute application de programme logiciel ou tout dérivé de ceux-ci, développés dans le cadre de la réalisation des Services ou pendant la durée du présent Contrat.

## 10. Marketing et communications

10.1. Par les présentes, le Commerçant autorise expressément Planet, gratuitement :

- a) à citer, reproduire et mentionner le nom, la marque et/ou le logo du Commerçant et/ou de son Affilié sur tous nos supports de communication, de marketing et de vente, en ligne ou en version imprimée, à la fois pour un usage interne et externe, dans le monde entier ;
- b) à mentionner l'objet du Contrat sur les supports susmentionnés et dans le monde entier, par exception à la clause 11 (Informations confidentielles).

10.2. Le Commerçant accepte que nous utilisions ses marques et logos dans nos produits promotionnels et marketing. Compte tenu de ce qui précède, nous nous garderons :

- a) de permettre à un tiers d'utiliser les marques et logos du Commerçant sans son consentement ; ou
- b) d'utiliser les marques et logos du Commerçant d'une manière qui les dévaloriserait ou porterait atteinte à sa réputation.

10.3. Le Commerçant accepte de coopérer à la création de brefs témoignages et entretiens, comme raisonnablement demandé par le service marketing de Planet. Une telle coopération ne peut être demandée qu'une fois par an.

## 11. Informations confidentielles

11.1. Sauf dans la mesure prévue par la présente clause, les parties doivent chacune :

- a) traiter comme confidentielles toutes les Informations confidentielles obtenues de l'autre partie dans le cadre du Contrat ;
- b) utiliser les Informations confidentielles de l'autre partie uniquement aux fins spécifiques pour lesquelles elles sont divulguées ;
- c) ne pas publier ou autrement divulguer les Informations confidentielles de l'autre partie sans son approbation écrite préalable ; et
- d) prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour protéger les Informations confidentielles de l'autre contre le vol, la perte ou la divulgation non autorisée.

11.2. Nonobstant la clause 11.1, vous nous autorisez à divulguer des informations (Informations confidentielles ou non) :

- a) à nos dirigeants et employés ou aux dirigeants et employés de nos agents ou à d'autres personnes que nous avons désignées dans le cadre de la réalisation des Services que nous vous fournissons, dans la limite de ce qu'ils ont besoin de savoir, étant entendu qu'ils préserveront la confidentialité de ces informations ;
- b) à tout tiers auquel nous avons recours ou avec qui nous concluons un contrat pour vous fournir des Services ;

- c) à nos conseillers professionnels lorsque cela est raisonnablement nécessaire pour l'exécution de leurs prestations, étant entendu qu'ils préserveront la confidentialité de ces informations ;
- d) à toute Autorité compétente lorsque celle-ci en exige ou en demande la divulgation ; et
- e) à toute agence de notation financière à laquelle nous faisons appel comme source d'information.

## **12. Garanties et déclarations du Commerçant**

### **12.1. Vous garanzissez et déclarez que :**

- a) Vous n'utiliserez les Services que dans le cadre de votre activité commerciale, industrielle ou artisanale.
- b) Vous avez une existence légitime en vertu des lois de la juridiction dans laquelle vous êtes constitué et vous êtes dûment enregistré pour faire des affaires dans toutes les juridictions dans lesquelles vous exercez vos activités.
- c) Vous disposez de l'ensemble des approbations, permis, licences et autorisations nécessaires pour conclure le présent Contrat, mener vos activités et vendre vos produits et services.
- d) Toutes les informations que vous nous avez fournies sont complètes et exactes. En outre, vous nous informerez rapidement en cas de modification importante de ces informations, notamment une modification du champ d'application de votre activité commerciale.
- e) Vous vous conformerez à toutes les Lois applicables lorsque vous utiliserez les Services.
- f) Un signataire autorisé a validé le Bon de commande au nom du Commerçant

## **13. Garanties et déclarations de Planet**

### **13.1. Nous garantissons et déclarons que :**

- a) Nous avons une existence légitime en vertu des lois de la juridiction dans laquelle nous sommes constitués et nous sommes dûment enregistrés pour faire des affaires dans toutes les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités.
- b) Nous disposons de l'ensemble des approbations, permis, licences et autorisations nécessaires pour conclure le présent Contrat, mener nos activités et vendre nos produits et services.

## **14. Durée**

**14.1.** Les conditions du présent Contrat s'appliquent à compter de la « Date d'entrée en vigueur » et nous vous fournirons les Services à compter de la « Date de début ».

**14.2.** Le Contrat s'appliquera pendant la « Durée initiale » et sera automatiquement renouvelé pour des Durées supplémentaires et consécutives à la fin de la Durée initiale, sauf si l'un d'entre nous résilie le Contrat plus tôt conformément aux conditions prévues au Contrat.

## **15. Résiliation**

**15.1.** Sans préjudice de tout autre recours que les parties pourraient avoir en vertu du présent Contrat, chaque partie est en droit de résilier le présent Contrat ou les Services spécifiques en adressant un préavis écrit à l'autre partie comme suit :

- a) en adressant un préavis écrit d'au moins trois (3) mois, ledit préavis expirant à la fin de la Durée initiale ou de la Durée prolongée ;
- b) par notification immédiate en cas de Situation d'insolvabilité ; et
- c) par notification immédiate si l'autre partie commet une violation substantielle de l'une des conditions du Contrat, y compris, sans que cela ne soit limitatif, une violation de la Loi applicable et/ou un défaut de paiement de toute somme que le Commerçant doit à Planet et/ou ne remédie pas à cette violation dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification de l'autre partie lui demandant d'y remédier.

**15.2.** Sans préjudice de tout autre recours que nous pourrions avoir en vertu du présent Contrat, nous sommes en droit de suspendre (partiellement ou autrement) les Services et/ou de résilier le présent Contrat sur notification écrite à votre attention, si vous avez été ou si vous êtes en violation substantielle d'une réglementation ou dans le cas où nous sommes tenus de le faire par un Réseau Cartes de paiement (le cas échéant) ou une Autorité compétente.

**15.3.** Sans préjudice des autres recours dont nous disposons en vertu du présent Contrat, nous sommes en droit de suspendre (partiellement ou autrement) les Services et/ou de résilier le présent Contrat par notification écrite, si vous avez commis ou commettez une violation substantielle de toute réglementation ou si nous sommes tenus de le faire par le propriétaire d'un système de paiement (le cas

échéant) ou par l'Autorité compétente pour quelque raison que ce soit. Nonobstant la clause 15.1 ci-dessus, vous pouvez résilier le Contrat ou un ou plusieurs Services fournis en vertu du Contrat avant la fin de la Durée initiale en nous adressant un préavis écrit d'au moins trois (3) mois, sous réserve de nous payer les Frais de résiliation anticipée. Vous reconnaissez et acceptez que les Frais de résiliation anticipée ne sont que des frais administratifs, dont le paiement et l'acceptation ne signifient pas une renonciation à tout dommage, indemnisation ou autres Frais qui nous sont dus en raison de la résiliation du Contrat ou de certains des Services, le cas échéant.

## **16. Effet de la résiliation**

- 16.1.** La résiliation du présent Contrat ou d'un ou de plusieurs Services, pour quelle que raison que ce soit, n'affecte pas les droits de l'une ou l'autre des parties :
- a) qui auraient été acquis avant la résiliation du présent Contrat ; ou
  - b) qui, expressément ou par leur nature, sont destinés à perdurer après la résiliation du présent Contrat.
- 16.2.** Vous reconnaissez également que si vous résiliez un Service spécifique, nous pouvons cesser de mettre à votre disposition tous les Services connexes.
- 16.3.** À la résiliation du présent Contrat, les deux parties restitueront et/ou détruiront (sur instruction) toutes les Informations confidentielles dans les trois (3) mois suivant la date de résiliation et, en cas d'instruction de destruction, fourniront à l'autre partie un certificat de destruction. Si, dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de résiliation et/ou de la résiliation anticipée du Contrat, l'une ou l'autre des parties ne donne pas l'instruction à l'autre partie de restituer les Informations confidentielles, la partie destinataire pourra détruire les Informations confidentielles sans engager sa responsabilité envers l'autre partie, mais s'engage à fournir (si on lui en fait la demande) un certificat de destruction des Informations confidentielles.

## **17. Indemnisation mutuelle**

- 17.1.** Chaque partie couvre et dégage l'autre partie de toute responsabilité (y compris les Affiliés et/ou les prestataires de services impliqués dans la prestation et/ou la réception des Services) en ce qui concerne les réclamations, pertes, coûts, dépenses et responsabilités qu'une partie peut subir ou engager, y compris toute réclamation intentée contre Planet par un émetteur de moyen de paiement ou un Réseau de Cartes de paiement, une tierce-partie acquéreur (de paiement monétique) ou une autorité de régulation, dans la mesure où ces réclamations, pertes, coûts, dépenses, responsabilités découlent de ou sont liés à :
- a) une violation substantielle du Contrat ;
  - b) une Transaction, un Remboursement, une Contribution, une Rétrocession ou un Coût de Rétrocession (tels que ces termes sont définis dans l'Annexe relative aux Services d'Acquisition monétique) ;
  - c) une non-conformité aux normes PCI DSS ou aux Lois applicables ;
  - d) une violation des Lois sur la Protection des données ;
  - e) une réclamation selon laquelle la propriété intellectuelle d'une partie enfreint les Droits de propriété intellectuelle d'un tiers ;
  - f) la négligence grave, la faute intentionnelle ou l'activité frauduleuse d'un employé, d'un dirigeant, d'un administrateur ou d'un agent.
- 17.2.** Cependant, le Commerçant reconnaît que Planet n'est pas responsable et que cette indemnité ne s'étend pas aux tiers (tels que les fournisseurs du Commerçant ou autres acquéreurs) qui n'utilisent pas les Services de Planet.
- 17.3.** Vous serez responsable et devrez nous indemniser intégralement et sur demande, contre les réclamations fondées, les pertes et dommages causés par votre non-respect (et celui de vos employés, agents et prestataires de services), le cas échéant, (i) des règles du Réseau de Cartes de paiement et des règles de l'émetteur ; et/ou (ii) d'une directive et/ou des règles d'un organisme de contrôle et de réglementation et/ou de toute mesure raisonnable que nous pouvons prendre et/ou vous demander d'entreprendre pour protéger nos intérêts dans le cadre du Contrat ; et/ou causés par (iii) votre utilisation abusive des Services. Afin d'éviter toute ambiguïté, cette indemnité n'est pas applicable si une telle réclamation est causée par une fraude ou une violation substantielle du Contrat de notre part.

## **18. Clause de non-responsabilité**

18.1. Les Services sont fournis « en l'état ». Nous rejetons toute déclaration, garantie et condition de quelle que nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans que cela ne soit limitatif, les déclarations, garanties ou conditions de qualité satisfaisante, de performance, de qualité marchande, de durabilité, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon et de titre (découlant ou non d'une loi ou d'un autre acte juridique ou d'une pratique commerciale ou d'un usage du commerce) des Services ou biens fournis en vertu du présent Contrat.

## 19. Limitation de responsabilité

19.1. Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre en cas de pertes ou dommages spéciaux, accessoires, indirects ou consécutifs, de perte de revenus commerciaux, de perte de profits, d'atteinte à la réputation, de dommages résultant d'un retard, de la perte ou de la corruption de données, de dommages punitifs ou exemplaires, de la non-réalisation des bénéfices ou des économies escomptées, même si ces pertes ou dommages étaient prévisibles.

19.2. Planet ne sera pas responsable envers le Commerçant de l'un des types de pertes ou de dommages suivants découlant du Contrat :

- a) tout retard, tout échec de livraison ou toute autre perte ou tout autre dommage résultant du transfert de données sur les réseaux et installations de communication, y compris Internet (et vous reconnaissez que votre utilisation des Services peut être soumise à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces installations de communication) ; et
- b) les actions ou omissions de tiers qui ne sont pas directement sous notre contrôle.

19.3. Sous réserve de la clause 19.4 et de la Loi applicable, l'entière responsabilité de chaque partie envers l'autre partie ne pourra en aucun cas dépasser un montant égal au total de tous les Frais payés et payables par vous (moins les frais ou coûts que nous avons engagés en ce qui concerne les Transactions) au cours du mois précédant la date de la première réclamation, quel que soit le nombre de réclamations ultérieures, multiplié par douze (12). La phrase précédente ne doit pas être interprétée comme limitant :

- a) l'obligation de chaque partie de payer toute somme due à l'autre partie en vertu du présent Contrat ;
- b) toute indemnisation due par le Commerçant en raison d'une résiliation anticipée du présent Contrat ; et/ou
- c) l'obligation de chaque partie d'indemniser l'autre partie en vertu des présentes.

19.4. Aucune disposition du présent Contrat ne saurait exclure ou limiter notre responsabilité envers vous ou votre responsabilité envers nous pour toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la Loi applicable ou la jurisprudence (en particulier en cas de violation due à une faute grave ou intentionnelle ou en cas de violation d'une obligation essentielle du contrat) ou de décès ou de préjudice corporel.

## 20. Intégralité du contrat

20.1. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant son objet et remplace tout accord antérieur que nous avons pu avoir avec vous.

## 21. Modifications

21.1. Nous pouvons apporter des modifications au Contrat ou aux Services en fonction, mais sans limitation, des développements technologiques, des modifications législatives, réglementaires et/ou des règles du Réseau de Cartes de paiement utilisé, ou de l'introduction de nouveaux services par nos soins.

21.2. Nous ne sommes tenus d'effectuer des adaptations ou des modifications des Services que si celles-ci sont nécessaires à la maintenance ou à la réparation des Services fournis ou à la sauvegarde de l'objectif défini dans le Contrat, ainsi que, le cas échéant, dans les documents d'installation (en particulier les listes de contrôle de configuration, de protocoles d'installation).

21.3. Dans la mesure du possible, nous déploierons des efforts raisonnables pour vous informer de toute modification apportée au Contrat et/ou aux Services qui vous affectera matériellement au moins trente (30) jours avant la date de mise en œuvre d'une telle modification, et la modification prendra effet immédiatement à la fin du délai de préavis.

21.4. Vous pouvez refuser le changement pendant ce délai de préavis en nous le signalant. Si nous ne retirons pas notre modification avant que la modification n'entre en vigueur, vous pouvez résilier le Contrat en nous donnant un préavis de deux (2) mois au plus tard à la date d'entrée en vigueur de la modification.

Si vous résiliez le Contrat, le changement ne s'appliquera pas pendant la période de préavis dans la mesure permise par la Loi applicable.

- 21.5. Si vous ne résiliez pas le Contrat, votre utilisation continue des Services à partir de la date d'entrée en vigueur du changement constitue votre acceptation du changement.
- 21.6. Il arrivera que nous ne soyons pas en mesure de vous informer à l'avance d'un changement, par exemple, si nous devons effectuer le changement immédiatement pour des raisons légales ou réglementaires.
- 21.7. Toute personnalisation demandée par le Commerçant, programmation spéciale, matériel ou logiciel spécial, ou mise en œuvre de tout autre système, programme ou procédure sera à notre seule et entière discrétion et à nos frais standard pour de tels efforts.
- 21.8. Dans le cas où le Commerçant demande des modifications à l'étendue des Services prévus dans le Contrat, les parties exposeront par écrit ces modifications avec les détails appropriés, y compris les frais supplémentaires. Elles signeront ledit document.

## **22. Cession**

- 22.1. Vous ne pouvez pas céder ou transférer le présent Contrat ni aucun de vos droits, obligations ou avantages en vertu des présentes, par application de la loi ou autrement, sans notre consentement écrit préalable (ce consentement ne doit pas être refusé ou retardé indûment).
- 22.2. Nous pouvons céder ou transférer le présent Contrat ou l'un de nos droits, obligations ou avantages en vertu des présentes, par application de la loi ou autrement. Vous devrez promptement signer tous les documents dont nous pourrions avoir besoin pour procéder à cette cession ou à ce transfert.
- 22.3. Le présent Contrat lie les parties, leurs successeurs et ayant-droits respectifs. Il s'applique à leur bénéfice et leur sera opposable.

## **23. Force majeure**

- 23.1. À l'exception spécifique des obligations concernant les Frais en vertu des présentes, aucune des parties aux présentes ne sera responsable de tout manquement à ses obligations en vertu des présentes résultant de causes indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, en cas d'incendie, d'insurrection ou d'émeutes, d'embargos, d'incapacité à obtenir des fournitures et des matières premières, d'épidémies ou de pandémies, d'exigences ou de réglementations de toute autorité civile ou militaire (un « Cas de force majeure »). Chacune des parties aux présentes accepte de notifier immédiatement l'autre dès qu'elle prend connaissance d'un Cas de force majeure, ladite notification devant contenir des informations détaillées sur les circonstances donnant lieu au Cas de force majeure. Si un manquement est dû à un Cas de force majeure et se poursuit pendant plus de quatre (4) semaines, la partie non défaillante sera autorisée à résilier le présent Contrat. Aucune des parties n'aura de responsabilité envers l'autre en ce qui concerne la résiliation du présent Contrat en raison d'un Cas de force majeure.

## **24. Renonciation**

- 24.1. Aucun manquement ou retard de la part de l'une ou l'autre des parties dans l'exercice d'un droit, d'un pouvoir ou d'un recours en vertu du présent Contrat ne constituera une renonciation, et aucun exercice unique ou partiel d'un tel droit, pouvoir ou recours n'empêchera un autre exercice ou un exercice ultérieur ou l'exercice d'un autre droit, pouvoir ou recours.

## **25. Invalidité**

- 25.1. Si un tribunal ou une autorité compétente estime qu'une disposition du Contrat (ou une partie d'une disposition) est invalide, illégale ou inapplicable, cette disposition ou partie de disposition sera, dans la mesure requise, réputée supprimée, et la validité et l'applicabilité des autres dispositions du présent Contrat ne seront pas affectées.
- 25.2. Si une disposition invalide, inapplicable ou illégale du Contrat était valide, applicable et légale si une partie de ladite disposition était supprimée, la disposition s'appliquera avec la modification minimale nécessaire pour la rendre légale, valide et applicable.

## **26. Traduction**

- 26.1. Si le présent Contrat est traduit dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaut en cas de conflit ou d'incohérence (entre les deux versions).

## **27. Prescription**

27.1. Les clauses du Contrat relatives à la propriété intellectuelle, à la confidentialité, à la responsabilité et aux données à caractère personnel resteront en vigueur en cas de résiliation pendant une période supplémentaire de cinq (5) ans, sauf stipulation ou disposition expresse contraire prévue par la Loi applicable ou par le présent Contrat.

## **28. Droit applicable et juridiction**

28.1. Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois énoncées dans l'Annexe relative aux notifications et aux Lois applicables. Les parties conviennent en outre irrévocablement de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux désignés dans cette annexe.

## **29. Prestataires indépendants**

29.1. Les parties reconnaissent qu'elles sont des prestataires indépendants, et aucune disposition du présent Contrat ne crée de partenariat, de coentreprise, d'agence, de franchise, de relation de représentant commercial ou d'emploi entre les parties. Chaque partie comprend qu'elle n'a pas le pouvoir de faire ou d'accepter des offres ou de faire des déclarations au nom de l'autre partie. Aucune des parties ne peut faire de déclaration qui serait en contradiction avec quelque aspect de la présente section.

## **30. Notifications**

30.1. Toute notification ou toute communication requise ou autorisée en vertu des présentes peut être transmise par e-mail (à l'exception de la notification de résiliation), remise en main propre, déposée auprès d'un service de livraison de courrier en moins de 24 heures, envoyée par télécopie ou envoyée par courrier recommandé ou certifié, avec accusé de réception et port prépayé à l'adresse de l'autre partie indiquée ci-dessus ou à toute autre adresse qui pourra être fournie par écrit par l'une ou l'autre des parties aux présentes à l'autre partie. Cette notification sera réputée avoir été remise à l'heure d'envoi, si envoyée par e-mail, à la date à laquelle elle est déposée, si remise en main propre, le jour ouvrable suivant, si déposée auprès d'un service de messagerie de livraison de courrier en moins de 24 heures, à la réception de la confirmation de la livraison par télécopie (si elle est suivie d'un courrier recommandé ou certifié) et cinq jours après avoir été envoyée de cette manière.

30.2. Toutes les notifications ou communications en vertu du présent Contrat doivent être en anglais.

## **31. Exemplaires et signature**

31.1. Le présent Contrat peut être signé en un nombre quelconque d'exemplaires, chacun d'entre eux constituant un original en double une fois signé et remis, mais tous les exemplaires constituent ensemble le seul et unique Contrat. Chaque partie convient que le présent Contrat et tous les autres documents en relation avec celui-ci peuvent être signés électroniquement. Toutes les signatures électroniques figurant sur le présent Contrat ou lesdits autres documents ont la même valeur que les signatures manuscrites en matière de validité, d'applicabilité et de recevabilité.

## **32. Autorisation organisationnelle**

32.1. Lorsque cela est sélectionné dans le Bon de commande, le Commerçant accorde à son Représentant désigné le pouvoir de demander à Planet d'entreprendre, en son nom, toutes les démarches sélectionnées dans l'Annexe relative à une autorisation préalable d'une Autorité de régulation. Dès réception des instructions, Planet, alors dûment autorisé, à entreprendra les actions requises.

32.2. Le Commerçant s'engage à ratifier, à être lié et à confirmer (le cas échéant) les instructions émises par son Représentant Désigné.

32.3. En cas de changement de Représentant Désigné, le Commerçant informera immédiatement Planet d'un tel changement et du retrait de l'autorisation.

## **33. Sous-traitants**

33.1. Nous pouvons faire appel à des sous-traitants pour effectuer certains travaux/services dans le cadre du présent Contrat. Nous restons entièrement responsables de l'exécution des travaux par tout sous-traitant et veillons à ce que celui-ci respecte toutes les conditions générales du présent Contrat. Si le Commerçant s'oppose au recours à un sous-traitant, il accepte que nous ne soyons pas en mesure de fournir cert

**ANNEXE - NOTIFICATIONS, AU DROIT APPLICABLE ET À LA JURIDICTION**

Services utilisés par le Commerçant	Notifications	Droit applicable	Tribunaux ayant compétence exclusive
Tous les Services, sauf ceux indiqués ci-dessous	Planet Payment Group Holdings Limited Email: <a href="mailto:Legalinbox@weareplanet.com">Legalinbox@weareplanet.com</a> Address: Martin House, IDA Business Park, Dangan, Galway, H91 A06C, Ireland	Angleterre et Pays de Galles	Angleterre et Pays de Galles
Services d'Acquisition monétique au Royaume-Uni	Planet Merchant Services Limited Email: <a href="mailto:Legalinbox@weareplanet.com">Legalinbox@weareplanet.com</a> Address: 4th Floor, Ilona Rose House, Manette Street, London, England, W1D 4AL	Angleterre et Pays de Galles	Angleterre et Pays de Galles
Services d'Acquisition monétique dans l'EEE	Planet Merchant Services SAS Email: <a href="mailto:Legalinbox@weareplanet.com">Legalinbox@weareplanet.com</a> Address: 1 Terrasse Bellini, Puteaux, 92919, Paris La Défense Cedex, France	France	France
Services de Conversion de Devises au Royaume-Uni	Planet Merchant Services Limited Email: <a href="mailto:Legalinbox@weareplanet.com">Legalinbox@weareplanet.com</a> Address: 4th Floor, Ilona Rose House, Manette Street, London, England, W1D	Angleterre et Pays de Galles	Angleterre et Pays de Galles
Services de Conversion de Devises dans l'EEE	Planet Merchant Services SAS Email: <a href="mailto:Legalinbox@weareplanet.com">Legalinbox@weareplanet.com</a> Address: 1 Terrasse Bellini, Puteaux, 92919, Paris La Défense Cedex, France	France	France
Services de Conversion de Devises aux États-Unis d'Amérique au Canada, la région Amérique latine et/ou la région Asie-Pacifique	Planet Payment Inc. Email: <a href="mailto:Legalinbox@weareplanet.com">Legalinbox@weareplanet.com</a> Address: 600 Old Country Road, Suite 207, Garden City NY 11530, United States	New York	New York

Tous les autres services aux États-Unis d'Amérique, au Canada, dans la région Amérique latine et/ou dans la région Asie-Pacifique	Planet Payment Inc. Email: <a href="mailto:Legalinbox@weareplanet.com">Legalinbox@weareplanet.com</a> Address: 600 Old Country Road, Suite 207, Garden City NY 11530, United States	New York	New York
Les Services du Logiciel de gestion hôtelière	Veuillez vous référer à Les Services du Logiciel de gestion hôtelière		